

CHSCT

Mais qu'a fait **Sud** pendant 4 ans ?

Voilà 4 ans, vous nous avez accordé votre confiance en votant majoritairement pour **Sud** lors des élections professionnelles. Durant ce mandat, **Sud** a été de tous les combats:

L'activité a été fortement marquée sur les quatre années par la gestion du Covid impactant à la fois le fonctionnement de services (réduit à l'essentiel), mais aussi les conditions de travail et les pratiques professionnelles des agent-es contraints de s'adapter aux confinements, dé-confinements et télétravail.

Les problématiques antérieures ne se sont cependant pas résolues d'elles-mêmes et on peut même dire qu'elles se sont accentuées par le déficit de personnel, mettant en péril l'opérationnel de certains services et fragilisant les collectifs de travail.

Une conséquence des réorganisations successives, de la rationalisation des moyens et des effectifs dans notre fonction publique, de la dématérialisation (considérée avant tout comme un gain de productivité), mais aussi des arrêts maladies non remplacés !

Fort de notre représentativité, nos élu-es SUD ont honoré l'ensemble des réunions partenariales, des instances Comité technique & CHSCT, ainsi que les visites CHSCT des sites et les commissions Registres, Bâtiment, RPS programmées avec l'administration; ils et elles ont témoigné d'une implication et d'une détermination sans faille dans chaque dossier pour améliorer l'environnement et les conditions de travail des agent-es. Voici, un bilan synthétique de notre action.

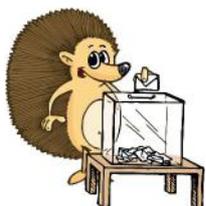
C'est pour cela que le 8 décembre prochain, chacun-e d'entre vous sera appelé-e à voter aux élections professionnelles. En votant pour SUD, vous nous donnerez les moyens nécessaires pour vous accompagner, vous rencontrer, vous représenter. Ces moyens nous permettront d'organiser les mobilisations indispensables pour se faire entendre de notre employeur.

lisez tous les détails de nos luttes en scannant ce QR code...
ou sur : <http://www.sud-ct35.org>



Scannez-moi !

le 8 décembre, votez et faites voter SUD !



Les conditions de travail en CDAS sont une préoccupation de SUD depuis de nombreuses années. Les personnels en CDAS majoritairement féminins (travailleurs sociaux, médico-sociaux et administratifs), confrontés à la détresse des personnes fragilisées, sont considérés plus exposés à des atteintes sur leur santé psychique et des effets somatiques induits par le stress sauf pour es employeurs!

C'était l'objet de notre recours juridique au tribunal administratif en mars 2021 dans le cadre d'un référé liberté fondé sur les carences de l'administration à protéger la santé des agents. Cette procédure enjoignait donc le Président du conseil Départemental à respecter ses obligations d'employeur en prenant toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la dégradation des conditions de travail.

Si le juge des référés n'a pas donné raison à SUD sur l'urgence à agir, il a cependant pris acte de l'inefficacité des mesures prises par l'employeur sur les RPS dont il avait connaissance, ce qui est une victoire en soi!

SUD attendait donc désespérément un document unique (une obligation depuis 2001!) qui recense précisément tous les risques professionnels en CDAS et un plan d'actions à la hauteur pour y remédier.

En se limitant à une identification générique des risques (sans inventaire des situations dangereuses), et un plan d'actions éparpillé sans traitement des causes organisationnelles (effectif pas adapté à l'augmentation des besoins, dispositif de remplacement des arrêts maladie, déploiement de logiciels chronophages...), l'employeur est passé à côté de l'exercice!

CHSCT



Agents des routes :

La sécurité est primordiale pour les agents des centres d'exploitation. Ce qui suppose un plan de formation et d'habilitation à la hauteur, des protocoles d'intervention renforcés sur les bidirectionnelles, des moyens suffisants pour la maintenance du matériel, des véhicules légers en CE (et pour les véhicules lourds au Service Unifié) et enfin des investissements pour renouveler le matériel. La pénibilité et l'exposition aux risques routiers auxquels sont soumis les agents des CE, exerçant sur des horaires atypiques (lors des astreintes), nécessitent de remettre l'ouvrage sur le métier.

Notre mandat au CHSCT

Sur les 4 ans, Plusieurs services ont vécu des situations de crise (MNA, CDAS de Villejean, MDPH, PISA, infirmières PA/PH, CDAS Pacé, Maurepas, Vitré, les Marches de Bretagne, Thorigné, SAFED et PMI Villejean, ASE CDAS Fougères...) et pour lesquelles SUD a fait des alertes circonstanciées avec des motifs le plus souvent sur la charge de travail, l'exposition des agents à un surinvestissement dans la mission, à une fatigue psychologique ou à un épuisement, engendrant des atteintes psychiques liées au travail. A chaque fois, nous avons fait en sorte d'être à l'écoute des personnels et d'exiger des réponses de l'employeur pour qu'il agisse en prévention et sur les causes organisationnelles. Ces interpellations syndicales dans le cadre des prérogatives des représentants au CHSCT sont pour nous indispensables pour mettre en lumière les problématiques afin qu'elles ne restent pas sans suite.

Pénibilité :

L'amélioration de l'environnement de travail engagé sous le mandat 2014-2018, par un investissement massif en matériel de prévention au Département, devait s'accompagner ensuite d'une politique RH à long terme pour anticiper les TMS et les maladies professionnelles (formations et reclassements des agent-es sur d'autres postes).

Il est regrettable que ce dispositif de reclassement pour les personnels touchés par la pénibilité physique et l'épuisement professionnel n'ait pas véritablement abouti.

De nombreux agent-es présentant des pathologies sont en effet trop souvent déclaré-es inaptes faute de proposition de postes aménagés ou d'immersion dans d'autres services de la collectivité alors que cela relève de la responsabilité de l'employeur.

Amiante

Les EMAT de l'agence de Rennes sont aujourd'hui habilités à effectuer des travaux sur matériaux amiantés sous-section 4 après une expérimentation et une formation sur des protocoles d'intervention. C'est une compétence acquise pour la collectivité qui auparavant faisait intervenir des prestataires privés à chaque intervention avec des coûts élevés.

Pour autant, l'employeur n'a pas considéré que cette technicité et contrainte méritait une reconnaissance financière pour ces agents, astreints à travailler avec des équipements contraignants de protection contre les risques d'exposition et des procédures qui augmentent nécessairement les temps d'intervention.

SUD revendique donc pour les EMAT une rémunération spécifique liée à l'amiante !



EX-PARC

Le Parc, soumis à une réorganisation sans précédent depuis 2021, est désormais sous pilotage du SDIS.

La transition hiérarchique Parc/service Unifié a été difficile pour beaucoup d'agents des ateliers (dont certains ont finalement fait le choix d'une mobilité vers d'autres services) et des problématiques perdurent.

Les mutualisations ne s'improvisent pas surtout quand elles sont conduites à marche forcée et avec des cultures métiers bien différentes !

Assistants de Prévention

Sud considère cette fonction comme essentielle dans les services, encore faut-il que l'employeur légitime son rôle, lui délègue de vraies responsabilités pour qu'il prenne toute sa place et confirme cette fonction indépendamment de la hiérarchie ?

Une indemnité mensuelle de 20€, bien dérisoire leur a été octroyée en juin avec la revalorisation du RIFSEEP, un geste tout à fait symbolique!

Secteur PA/PH

SUD alerte depuis 2 ans 1/2 sur la dégradation croissante des conditions de travail dans ce secteur très exposé aux RPS avec des professionnelles infirmières PA/PH et CSG épuisées, et où la demande va exploser avec l'arrivée massive d'une population « papy-boomer » très âgée.

Si les besoins à venir ne sont pas anticipés dès à présent, il est fort probable que le dispositif Grand âge du département s'effondre de toutes parts.

le 8 décembre, je vote **Sud**



le 8 décembre, je vote **Sud**

Espaces Naturels Sensibles

Pendant le mandat précédent, SUD a alerté à plusieurs reprises sur la vétusté de certains lieux d'embauche et bâtiments ENS.

Depuis 4 ans, plusieurs réhabilitations de site ont été réalisées ainsi qu'une mutualisation dans un équipement commun avec un centre d'exploitation Routier à la Gouesnière, d'autres sont également prévu sur le pays de Vitré et Fougères.

En matière de sécurité, des fiches réflexes ont été mises en place sur les sites en zone blanche pour alerter en cas d'accident, une solution à minima pour s'exonérer d'une dotation en téléphones satellites que SUD demandait dans chaque agence (fort utile aussi pour les CE en cas d'évènements climatiques).

Un état des lieux réalisé sur les armoires chauffantes a mis en évidence que certaines étaient inopérantes/inefficaces.

SUD a été attentif pour que chaque site dispose d'un séchage rapide des EPI ou à défaut d'une dotation augmentée en vêtements et chaussures de travail imperméables.

Assistances Familiales

Reconnu comme un métier lourd psychiquement et exerçant dans un dispositif de protection de l'enfance à la peine avec des référents éducatif de l'ASE épuisés, Sud n'a cessé de revendiquer de meilleures conditions de travail et de rémunération pour les Ass fam. La loi Taquet a certes revalorisé règlementairement le 1er accueil à hauteur d'un SMIC (151h) mais le Président a dénoncé unilatéralement et en catimini des OS, l'accord antérieur sur les compléments d'heures pour le 2ème et 3ème accueil continu en s'exonérant de toute négociation.

Une revalorisation en demi-teinte et partielle qui ne profitera pas équitablement à toutes ces professionnelles.



En conclusion :

Nous finissons sur un mandat CHSCT très contrasté, avec indéniablement des avancées en matière de prévention de la pénibilité physique, mais aussi un sentiment d'inachevé face à un employeur pas suffisamment prompt à agir structurellement sur les RPS et l'intensification du travail, engendrés par des réorganisations et des rationalisations fondées sur des choix budgétaires. Avec une force de travail réduit peu à peu et une technicité toujours plus accrue, beaucoup de services sont aujourd'hui sous dotés en effectif dans la collectivité et ne peuvent plus assumer leur plan de charge sur certaines missions au moindre aléa (arrêts maladies, mobilité, départ en retraite).

C'est donc avec la même ténacité et résolution que nos élu-es poursuivront leurs missions dans le cadre de leurs prérogatives en Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de travail (FSSSCT), nouvelle instance qui succèdera au CHSCT à compter de 2023.

Pourquoi voter **Sud** ?
Regardez la vidéo
en scannant ce QR code...



02 99 02 39 82

sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr

www.sud-ct35.org

1 Avenue de la Préfecture 35042 RENNES CEDEX

